



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 décembre 2015
(OR. en)

14454/15
ADD 1

PV/CONS 66
EDUC 312
JEUN 114
CULT 87
AUDIO 33
SPORT 69

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3428^e** session du Conseil de l'Union européenne
(ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT)
tenue à Bruxelles les 23 et 24 novembre 2015

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

POINT "A" (doc. 14107/15 PTS A 88)

Décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme concernant des solutions d'interopérabilité et des cadres communs pour les administrations publiques, les entreprises et les citoyens européens (programme ISA2) en tant que moyen pour moderniser le secteur public (première lecture) (AL + D)..... 3

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

POINTS "B" (doc. 14009/15 OJ CONS 65 EDUC 295 JEUN 106 CULT 80 AUDIO 30 SPORT 60)

7. Rôle de la politique de la jeunesse et de l'animation socio-éducative auprès des jeunes dans le contexte de la migration – favoriser la sensibilisation aux autres cultures et l'intégration des migrants 3
10. Éducation et migration: Stratégies d'intégration des migrants nouvellement arrivés et des personnes issues de l'immigration 4
14. Agir de concert contre la destruction et le trafic illicite du patrimoine culturel dans les zones de conflit..... 4
17. Le potentiel éducatif du sport: aider les jeunes défavorisés à trouver leur place dans la société5

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINT "A"

Décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme concernant des solutions d'interopérabilité et des cadres communs pour les administrations publiques, les entreprises et les citoyens européens (programme ISA²) en tant que moyen pour moderniser le secteur public (première lecture) (AL + D)

PE-CONS 52/15 TELECOM 178 COMPET 421 CODEC 1243

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, la délégation du Royaume-Uni s'abstenant, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: Article 172 du TFUE)

Déclaration de la Commission

"La Commission regrette l'insertion d'une disposition et d'un considérant qui se bornent à répéter le droit applicable en matière de protection des données en méconnaissant les principes fondamentaux de qualité de la législation et la disposition de la ligne directrice n° 12 du guide pratique commun pour la rédaction des textes législatifs de l'Union européenne à l'intention des institutions. La Commission ne considère pas la formulation de l'article 16 comme un précédent pour les futurs actes législatifs."

*

* *

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

POINTS "B"

7. Rôle de la politique de la jeunesse et de l'animation socio-éducative auprès des jeunes dans le contexte de la migration – favoriser la sensibilisation aux autres cultures et l'intégration des migrants

– Débat d'orientation

13640/15 JEUN 98 EDUC 287 CULT 75 SPORT 53 SOC 635 MIGR 59

+ ADD 1

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le sujet susmentionné, sur la base du document de réflexion établi par la présidence (doc. 13640/15 + ADD 1).

Les ministres ont souligné, entre autres, la nécessité de renforcer la coopération intersectorielle, en particulier dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, du sport, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, et de promouvoir les valeurs européennes afin d'éviter que la peur gagne du terrain et de renforcer la tolérance. Le rôle de l'animation socio-éducative dans le processus d'intégration au niveau local a été mis en lumière, avec le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse, qui facilite les échanges de bonnes pratiques en la matière entre les États membres.

10. Éducation et migration: Stratégies d'intégration des migrants nouvellement arrivés et des personnes issues de l'immigration

– Débat d'orientation

13449/15 EDUC 282 JEUN 93 CULT 66 SPORT 51 SOC 617 MIGR 58
RELEX 854

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le sujet susmentionné, sur la base du document de réflexion établi par la présidence (doc. 13449/15).

Parmi les aspects qui ont été soulignés par les ministres figuraient l'importance de l'apprentissage des langues, la promotion systématique des valeurs européennes, la rapidité d'évaluation et de validation des qualifications antérieures, et la formation appropriée des enseignants, pour pouvoir relever ce nouveau défi.

14. Agir de concert contre la destruction et le trafic illicite du patrimoine culturel dans les zones de conflit

– Débat d'orientation

13647/15 CULT 78 RELEX 873 UD 213 REV 2

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le sujet susmentionné, sur la base du document de réflexion établi par la présidence (doc. 13647/2/15 REV 2).

17. Le potentiel éducatif du sport: aider les jeunes défavorisés à trouver leur place dans la société

– Débat d'orientation

13440/15 SPORT 49 EDUC 280 JEUN 92 CULT 65 SOC 615 EMPL 405

MIGR 57

+ ADD 1

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le sujet susmentionné, sur la base du document de réflexion établi par la présidence (doc. 13440/15 + ADD 1) et il a entendu le point de vue de deux intervenants extérieurs: M. Edwin Moses, président de l'Agence antidopage des États-Unis et président du comité Éducation de l'Agence mondiale antidopage, et M. Mathieu Moreuil, représentant la première division de football (Premier League) au Royaume-Uni. Un consensus notable s'est dégagé au sujet de la nécessité de former des partenariats, d'évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et de recueillir des éléments de preuve à ce sujet, ainsi que de travailler localement avec les gens sur le terrain.
